22 mar 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 22 mars 2006

Stimulation de l'innovation et de la recherche scientifique

Coup de pouce à l'économie de la connaissance belge

Coup de pouce à l'économie de la connaissance belge

Sur proposition du Ministre de la Politique scientifique Marc Verwilghen, le Conseil des Ministres a pris des mesures concrètes pour stimuler l'innovation et la recherche scientifique en Belgique. Ces mesures concernent l'élargissement de la mesure de dispense du précompte professionnel aux chercheurs (62 millions d'euros), un plan d'action en vue du renforcement des établissements scientifiques (4,9 millions d'euros) et le dégagement d'un budget de 30 millions d'euros à partir du fonds des idées pour les projets de recherche scientifique, porteurs d'une valorisation économique.Elargissement de la dispense du précompte professionnel Il est clair que la Belgique doit poursuivre son évolution vers une économie de la connaissance efficace en perspective des objectifs de Lisbonne, ce qui nécessite une redynamisation des secteurs de croissance de notre économie.A l'initiative du Ministre de la Politique scientifique Marc Verwilghen, le Conseil des Ministres a consenti en 2005 à une exonération du précompte professionnel (50%) pour les partenariats entre les secteurs académique et privé. Depuis le 1er janvier 2006, l'exonération est aussi accordée aux chercheurs du secteur privé (PHD/ ingénieurs civils). A la demande du Ministre Verwilghen, cette mesure est à présent étendue à une catégorie de chercheurs plus large du secteur privé, titulaires d'un master. Il s'agit de plus de 8000 chercheurs qui pourront en bénéficier ; le budget financier ayant été doublé (il est passé de 31 millions à 62 millions).Cela porte le budget total de ces mesures fiscales en faveur du secteur public et privé à 150 millions d'euros.30 millions d'euros du fonds des idées affectés à des projets des établissements scientifiques Le Ministre de la Politique scientifique Marc Verwilghen a fait approuver au Conseil des Ministres un budget de 30 millions à partir du fonds des idées en faveur de projets fédéraux dotés d'un potentiel de valorisation économique.Bon nombre de projets des différents établissements scientifiques doivent être commercialisables. Cela concerne :- le développement d'activités du CEN et de l'IRE (de nouveaux produits et services basés sur les radio-isotopes à usage pharmaceutique et médical, etc.) ;- le volet commercial du plan de numérisation des collections des établissements scientifiques approuvé par le Gouvernement (par ex. les Archives de l'Etat);- le Planétarium (Observatoire royal de Belgique) ;- le développement d'instruments spatiaux (IASB, ORB…).Plan d'action pour le renforcement des établissements scientifiquesLes établissements scientifiques fédéraux (IRM, Tervuren…) jouent un rôle crucial dans la politique scientifique fédérale. Leurs domaines et activités de recherche couvrent un vaste éventail de disciplines, dont les applications sont également utiles pour la politique des pouvoirs publics et les citoyens.Pour encore évoluer vers une recherche scientifique moderne au service du citoyen et des politiques à mener, de nouveaux moyens seront investis dans des thèmes de recherche spécifiques, à concurrence de 4,9 millions d'euros. Ces 4,9 millions d'euros permettront de réaliser les projets suivants :a) la recherche météorologique par l'IRM. Ce projet tend à améliorer la sécurité des citoyens en cas de catastrophes naturelles ;b) le développement

d'un pôle d'excellence ("Solar-Terrestrial Centre of Excellence) pour l'étude de la physique solaire, visant à examiner l'évolution de notre climat et l'impact de l'activité solaire sur les champs magnétiques. Ce point est notamment important pour le secteur des télécommunications ;c) l'établissement du code génétique (DNA-barcoding) d'animaux et de plantes, afin, par exemple, de lutter efficacement contre le trafic d'espèces animales exotiques ;d) la cartographie des ressources naturelles (comme le cobalt, ...) dans la région de l'Afrique centrale, afin de soutenir les politiques et industries belges qui s'attèlent à la gestion durable des ressources minérales naturelles (cobalt...).Ces projets permettront aux établissements scientifiques d'encore renforcer leur leadership européen et mondial.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2019 - news.belgium.be